



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 97014

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les étudiants de première année des études de santé (PAES) à Grenoble. En effet, il est prévu que le *numerus clausus* soit de 169 places représentant un pourcentage de 12,5 % par rapport au nombre de candidats. Ce chiffre est inférieur à celui des facultés de Paris qui est de 20 % ou de Lyon qui est de 15 % alors que les programmes sont identiques et l'examen de même valeur. Pourquoi fixer un *numerus clausus* aussi sévère alors que la France est obligée de faire venir des médecins ayant fait leurs études à l'étranger ? Il lui demande ce qu'elle envisage d'effectuer pour harmoniser les différents pourcentages et donner les mêmes chances à tous les étudiants quelle que soit leur académie.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97014

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13886

Question retirée le : 4 janvier 2011 (Fin de mandat)